

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 26 mai 2026

Date de convocation : 20/05/2026

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 20

L'an deux mille vingt-six, le lundi 26 mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MALISSARD (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc SOUCIET, Maire.

Présents : Jean-Marc SOUCIET, Laurent JOUD, Laure BLANDIN-JOUBERT, Florence BRÈS-DUFOUR, Bernard RUSSIER, Isabelle BLASSENAC, Denis BOUVAREL, Gérard JOURDAN, Malika MEITER, Serge BROCARD, Claudine DUSSER, Anna RAVAGE, Helena KERHOUCANT, Maxime BOITA, Louis DEQUIDT, Yoan CHASTAGNER, Gaëlle VOSSIER.
Procurations : Isabelle BLASSENAC à *Pascal ALBOUSSIÈRE*, Amélie FOUCHET à *Maxime BOITA*, Laetitia GUILLOT à *Laure BLANDIN JOUBERT*.

Absents : Cédric COUR, Evelyne CHALÉAT, Brigitte MEYSSIN.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général de collectivités territoriales, M. Bernard RUSSIER est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-43 MARCHÉ DE TRAVAUX « RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE LOUIS PERGAUD » - AVENANT N°4 AU LOT N°8

Rapporteur : Pascal ALBOUSSIÈRE

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n°2024-02 en date du 29 janvier 2024, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux relatif à la restructuration et l'extension du groupe scolaire Louis Pergaud comme suit :

- Lot n°8 - Menuiseries extérieures aluminium-Métallerie avec le groupement d'entreprises RAFFIN-ESCHARAVIL pour un montant initial de 562 966,70 € H.T., porté à 559 480,70 € H.T. après les avenants n°1 et n°2.

Les co-traitants souhaitent modifier la répartition des dépenses prévues initialement dans l'acte d'engagement, selon le tableau ci-dessous :

Répartition du marché :

STATUT	OBJET	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC
Mandataire RAFFIN SAS	Fabrication et pose de menuiserie aluminium	315 000,00 €	20 %	378 000,00 €
Cotraitant 1 LUC ESCHARAVIL SA	Fabrication de menuiserie aluminium	247 966,70 €	20 %	297 560,04 €
Montant Marché		562 966,70 €	20 %	675 560,04 €

Nouvelle répartition du marché :

STATUT	OBJET	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TTC
Mandataire RAFFIN SAS	Fabrication et pose de menuiserie aluminium	44 310,00 €	20 %	53 172,00 €
Cotraitant 1 LUC ESCHARAVIL SA	Fabrication de menuiserie aluminium	515 170,70 €	20 %	618 204,84 €
Montant Marché		559 480,70 €	20 %	671 376,84 €

La modification de la répartition entre cotraitants n'entraîne pas de nouvelle modification du montant du marché actée par l'avenant n°2.

VU les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

VU l'article R2194-7 du Code de la commande publique relatif aux modifications non substantielles ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier la répartition des rémunérations entre cotraitants ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER l'avenant n°4 au lot n°8 « Menuiseries extérieures aluminium-Métallerie » du marché « Restructuration et extension du groupe scolaire Louis Pergaud » ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Avenant n°4 au lot n°8 « Menuiseries extérieures aluminium-Métallerie »

Votants Pour : 20

Votants Contre : 0

Votants Abstention : 0

Malissard, le 27 mai 2026

Le secrétaire de séance,
Bernard RUSSIÉ




Le Maire
Jean-Marc SOUCIET



Ainsi fait et délibéré, à Malissard, les jours, mois et an susdits,

La présente délibération, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE -2 place de Verdun-BP 1135- 38022 GRENOBLE Cedex-. En application du décret n° 2018-251 du 06 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr